

AVIS DE SANTÉ PUBLIQUE SUR LES IMPACTS DE L'IMPLANTATION PROJÉTÉE D'UN SALON DE JEUX À LAVAL

Laval, le 20 février 2007 – En novembre 2006, Loto-Québec obtenait le feu vert pour la création de quatre salons de jeux sur le territoire québécois, dont un dans la couronne nord de Montréal. Cette annonce a immédiatement interpellé la Direction de santé publique de Laval quant aux risques à la santé découlant de cette modification de l'offre de jeux de hasard et d'argent pour la population de la région.

Partant des informations disponibles sur le projet, la Direction de santé publique a élaboré ses recommandations en s'appuyant sur les notions d'accessibilité et de proximité des appareils de loterie vidéo (ALV) qui sont, avec les paris sur courses de chevaux, parmi les formes de jeux les plus susceptibles d'engendrer des problèmes. Ces recommandations s'ajoutent à l'avis commun dévoilé aujourd'hui par l'ensemble des directeurs de santé publique du Québec.

Le projet annoncé comporte des risques potentiels et prévisibles pour la santé de la population, notamment au plan du jeu excessif. Ces risques et le principe de précaution qui nous a guidés, justifient notre demande afin que Loto-Québec révise son projet dans la région. La Direction de santé publique a identifié cinq risques et émet des recommandations propres à réduire les conséquences de l'implantation d'un salon de jeux dans la couronne nord de Montréal.

De plus, Loto-Québec ne remplit pas dans notre région les attentes créées par l'annonce de son plan de retrait des ALV dans les quartiers. Ce plan de reconfiguration du réseau des ALV avait notamment pour cible de réduire de 31 % le nombre de sites avant la fin de l'année 2007.

Voici les risques potentiels et prévisibles pour la santé de la population que la Direction de santé publique a identifiés ainsi que les recommandations s'y rattachant :

1^{er} risque : le maintien d'un nombre élevé de sites et d'appareils de loterie vidéo dans les quartiers lavallois les plus densément peuplés et vulnérables au plan socioéconomique.

Recommandations :

- Retirer 19 sites d'appareils de loterie vidéo supplémentaires dans les quartiers lavallois les plus vulnérables au plan socioéconomique d'ici la fin de l'année 2007.
- Retirer 44 appareils de loterie vidéo supplémentaires dans les quartiers lavallois les plus vulnérables au plan socioéconomique d'ici la fin de l'année 2007.
- Limiter à un ratio de 2,0 ALV par 1000 Lavallois de 18 ans et plus le nombre d'appareils en exploitation dans ces quartiers d'ici la fin de 2009.

2^e risque : l'augmentation du nombre de joueurs d'ALV, des problèmes reliés au jeu et les impacts sur les joueurs, les familles et la communauté.

Recommandation :

- Limiter à 848 le nombre d'ALV offert au salon de jeu qui s'implanterait dans la couronne Nord, incluant Laval et les Basses-Laurentides, afin que l'offre de jeu dans ce territoire corresponde au ratio québécois de 2,77 ALV par 1 000 habitants¹.

3^e risque : l'impact de l'implantation d'un hippodrome par un promoteur privé dans une région qui ne disposait pas de ce type d'installations et sa cohabitation avec un salon de jeu à l'intérieur d'un complexe de divertissement.

Recommandation :

- Regrouper à l'intérieur du nouvel hippodrome les activités du salon de pari hors piste de Laval.

4^e risque : l'accessibilité géographique, la proximité et la visibilité du site pressenti pour implanter le projet.

Recommandation :

- Apporter une attention particulière à l'aménagement urbain du projet.

5^e risque : l'augmentation anticipée de la demande d'aide.

Recommandation :

- Allouer des ressources additionnelles aux dispensateurs de services du réseau de la santé et des services sociaux et aux autres partenaires impliqués dans la prévention, la détection, l'intervention précoce et le traitement des joueurs problématiques.

Rappelons qu'à Laval, on estime que 31 000 adultes jouent aux ALV et qu'il y aurait 4 300 joueurs, soit un sur sept, qui éprouvent des problèmes liés à cette forme de jeu. Ces personnes peuvent compter sur un réseau de services de première ligne et spécialisés. Cependant, la plupart des quelque 300 personnes qui consultent annuellement le font, en général, après deux ans de détresse accumulée.

Tout en reconnaissant les jeux de hasard et d'argent comme une forme de divertissement pour la majorité de la population, la Direction de santé publique de Laval s'adresse aux décideurs afin qu'ils appliquent ces mesures visant à amoindrir les conséquences de ce projet de salon de jeux sur la santé des Lavallois.

- 30 -

Source : François Godin, agent de programmation et planification
Responsable du dossier à la Direction de santé publique
(450) 978-2121, poste 2027

Renseignements : Johanne Paré, conseillère-cadre aux communications
(450) 978-2121, poste 2233

¹ Selon le Plan de développement 2004-2007 de Loto-Québec